

Exemple de formulaire d'entente entre colocataires

Certaines ententes entre colocataires prennent la forme de listes d'éléments à cocher, ce qui peut être utile pour des raisons de clarté et de simplicité, en particulier pour les personnes qui préfèrent les communications courtes et directes. Mais cocher des cases peut négliger des détails importants. À l'autre extrême, certains formulaires sont truffés de termes juridiques ou de longues explications difficiles à suivre.

Ce modèle d'entente vise à trouver un équilibre entre clarté et détails. Il utilise un langage clair, des cases à cocher et de courtes amorces écrites pour aider chaque personne impliquée à comprendre ce qu'elle accepte dans le cadre de l'entente.

N'oubliez pas qu'il ne s'agit que d'un exemple. Utilisez-le comme point de départ et adaptez-le à vos conditions de vie, à vos besoins et à vos préférences en matière de communication.

Formulaire d'entente entre colocataires

La présente entente est conclue entre :

Colocataire 1 :

Colocataire 2 :

Adresse :

Chambres à coucher :

Les colocataires décideront ensemble qui utilisera quelle chambre. Cette allocation peut être revue chaque année, ou en cas de changement dans les besoins ou les préférences.

Le/la colocataire 1 prendra la chambre suivante :

Le/la colocataire 2 prendra la chambre suivante :

Ménage et partage des tâches :

Au cours de la première semaine, les colocataires élaboreront un plan de ménage simple (sous la forme d'une liste, d'un calendrier ou d'un tableau) qui leur semble équitable.

Chaque colocataire est responsable de s'assurer que : (Sélectionnez toutes les réponses applicables.)

- ☐ Sa chambre est propre et bien rangée
- ☐ La cuisine commune est propre et bien rangée
- ☐ La salle de bain commune est propre et bien rangée
- ☐ Le salon commun est propre et bien rangé
- ☐ Autre :

Les tâches courantes sont les suivantes : (Sélectionnez toutes les réponses applicables.)

- ☐ Sortir les ordures, les déchets organiques et le recyclage.
- ☐ Faire la vaisselle ou démarrer le lave-vaisselle.
- ☐ Nettoyer les surfaces de la cuisine.
- ☐ Nettoyer les surfaces du salon.
- ☐ Passer l'aspirateur ou le balai dans les espaces communs.
- ☐ Nettoyer régulièrement la salle de bains.
- ☐ Autre :

Si une personne ne peut pas accomplir une tâche (en raison d'une maladie, du stress ou pour d'autres raisons), elle en informera les autres colocataires et collaborera avec eux/elles pour adapter le plan.

Les colocataires partageront le coût des produits d'entretien de base.

Il est possible de faire appel à un tiers pour faire le ménage si cela est convenu à l'avance et que la personne qui engage ce tiers prend en charge les frais qui s'y rattachent.

Visites et rassemblements :

Les visiteur(euse)s sont les bienvenu(e)s avec l'accord de l'ensemble des colocataires. Si un(e) colocataire devient mal à l'aise, celui-ci/celle-ci peut retirer son accord.

Les visiteur(euse)s seul(e)s peuvent séjourner jusqu'à nuits consécutives et pas plus de nuits par semaine.

Les grands rassemblements doivent être discutés au moins jours à l'avance. Tous les autres règlements de la maison s'appliquent.

Le personnel de soutien (comme les préposé(e)s aux soins personnels, les travailleur(euse)s sociaux(ales) ou les thérapeutes) peut faire une visite avec préavis lorsqu'il est là pour aider un(e) colocataire.

Les colocataires acceptent de discuter ouvertement de la situation si certaines visites commencent à les fatiguer ou à les perturber.

Heures de silence :

Les heures de silence favorisent le repos et la routine.

En semaine : de à

Les fins de semaine : de à

Pendant cette période, dans les pièces communes, les activités suivantes doivent être évitées :
(Sélectionnez toutes les réponses applicables.)

- ☐ Musique forte
- ☐ Télévision
- ☐ Aspirateur
- ☐ Conversations de groupe
- ☐ Appels téléphoniques
- ☐ Autre :

Les colocataires peuvent ajuster ensemble les heures de silence si les horaires ou les besoins changent.

Sécurité :

Les portes doivent rester verrouillées en tout temps. Les fenêtres peuvent rester ouvertes lorsqu'il y a quelqu'un à la maison, mais doivent être fermées lorsque le logement est vide.

Consommation de drogues :

Colocataires : (Sélectionnez toutes les réponses applicables.)

- ☐ Vous ne vous sentez pas à l'aise avec le fait que d'autres personnes apportent des drogues récréatives dans le domicile.
- ☐ Vous acceptez que d'autres colocataires apportent et consomment les substances suivantes dans le domicile :
 - ☐ Alcool
 - ☐ Cannabis
 - ☐ Tabac
 - ☐ Cigarettes électroniques ou produits de vapotage

Les visiteur(euse)s doivent recevoir un accord préalable chaque fois qu'ils/elles souhaitent amener des drogues récréatives.

Si des drogues sont autorisées, celles-ci doivent être rangées en toute sécurité et en dehors des espaces communs. Les drogues ne seront utilisées que dans le respect du confort et de la sécurité des autres.

Toute préoccupation concernant l'utilisation de drogues sera discutée avec respect et des ajustements seront effectués si nécessaire.

Animaux de compagnie :

- ☐ Interdits
- ☐ Autorisés avec l'accord de tou(te)s les colocataires et dans le respect des conditions du bail.

Le/la propriétaire d'un animal en assume l'entière responsabilité et s'engage à ne pas le laisser entrer dans les espaces privés des autres colocataires.

Stationnement :

Nombre de places de stationnement prévues par le bail :

La personne qui utilise une place doit prendre en charge les coûts associés.

Chaque colocataire est responsable d'obtenir un stationnement pour ses visiteur(euse)s si ceux-ci/celles-ci restent à coucher.

Biens personnels et biens communs :

Les colocataires s'engagent à ne pas utiliser les objets personnels des autres (nourriture, produits d'hygiène, appareils électroniques) sans permission. Les objets dans les espaces communs, comme les meubles et les électroménagers, sont destinés à l'usage de tou(te)s.

Exceptions concernant des objets se trouvant dans des espaces communs :

Exceptions concernant des objets personnels :

Déménagement ou résiliation de l'entente :

Si quelqu'un souhaite déménager, il/elle en informera d'abord ses colocataires et les aidera à trouver un(e) remplaçant(e) si nécessaire.

Si un(e) colocataire a de la difficulté à respecter cette entente, la première chose à faire est d'en parler ensemble. Chaque colocataire accepte d'aborder les problèmes avec curiosité et respect, et de travailler à une solution qui tient compte des besoins de chaque personne.

Si quelque chose de grave se produit, ou si les efforts répétés pour régler le problème n'aboutissent pas à une solution, le problème pourra être soumis au propriétaire ou à une autre tierce partie de confiance afin de déterminer les prochaines étapes à suivre.

Signatures :

Nom du témoin : Signature : Date :

Signature du/de la colocataire 1 : Signature : Date :

Signature du/de la colocataire 2 : Signature : Date :